

Le boisé Jean-Milot



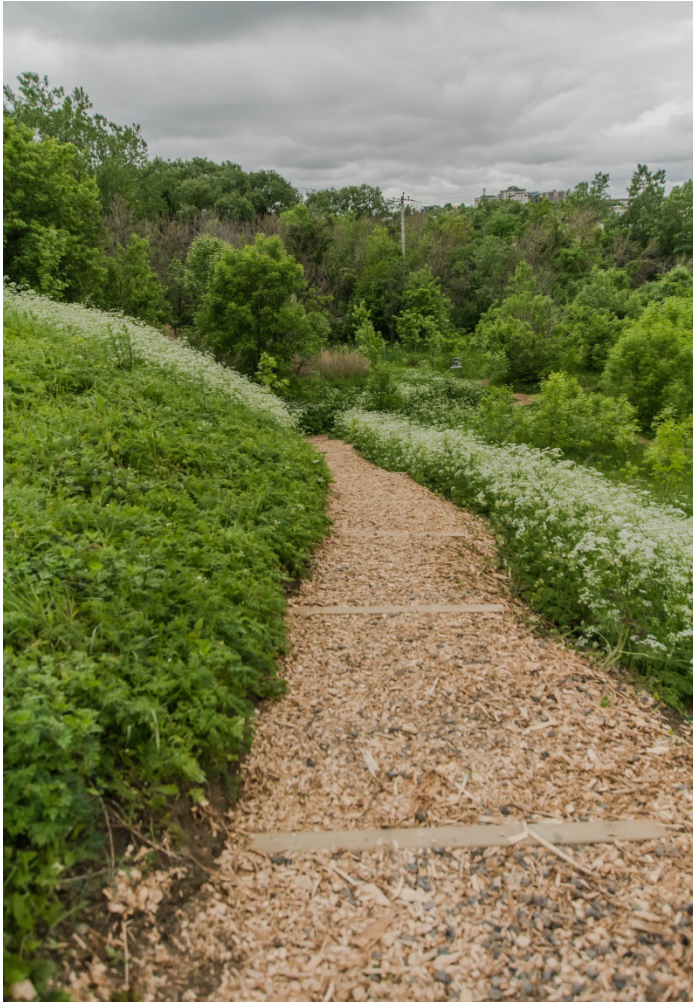
Le Comité de surveillance Louis-Riel

- Préserver, régénérer, améliorer et entretenir les habitats naturels...
- Mandataire de la protection de boisés dans MHM
 - Assurer salubrité et sécurité
 - Améliorer la biodiversité
 - Mesurer la santé écologique des sites

Protection et sensibilisation



Assurer la sécurité des usagers



Sensibilisation et éducation



Importance des insectes



Conservation de la biodiversité



Plantes exotiques envahissantes



Pressions anthropiques



Carrefour de mobilité active



Accès peu sécuritaire-Avenue des Halles



Entrée accueillante Bélanger/ Langelier



Recommandation du Comité Jacques Viger

- 03. Appuyer la réflexion du Secteur stratégique sur une analyse des circulations et des connexions entre les composantes, incluant les parcours actifs et les espaces verts...

Recommandation du Comité de surveillance Louis-Riel

- Aménager l'accès au boisé Jean-Milot sur l'avenue des Halles afin d'assurer la sécurité des usagers
- Ajouter les composantes de biodiversité à l'analyse recommandée par le Comité Jacques-Viger quant aux connexions entre les composantes du secteur.